

# Commune de WALDHAMBACH

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Saverne

## Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 octobre 2025 – 20h00

Nombre de conseillers Elus : **15**

Conseillers en fonction : **13**

Conseillers présents :**13**

Sous la Présidence M. BRUPPACHER Frédéric, Maire

*Date de la convocation : 1<sup>er</sup> octobre 2025*

**Etaient présents :** MM. SCHLEIFFER Claude, KAPPES Christophe, Adjoints  
MM. BIEBER Christophe, GREINER Richard, PETER Philippe, ROTH Sébastien,  
SCHNEIDER Arnaud, SCHNEIDER Sacha, STAEBLER Stéphane, WILHELM Bruno,  
Mmes BACHMANN Christine, DURR Jessica

**Absent excusé:** ---

**Absent:** ---

*Secrétaire de séance : SCHNEIDER Sacha*

### **Ordre du jour :**

*Désignation du secrétaire de séance*

*Intervenants en début de séance :*

*Présentation du programme Trame Verte et Bleue par M. LE BOT Gaëtan du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord*

*Présentation du projet d'extension du columbarium et des espaces cinéraires par M. DECKER Bruno*

38. Approbation du PV de la séance du 16 juillet 2025
39. Cimetière communal : extension des espaces cinéraires
40. Sécurisation du village
41. Remplacement du matériel informatique à l'école
42. Aménagement d'un mur à côté de l'atelier municipal
43. Plateforme déchets verts : acquisition de blocs béton
44. Remboursement de factures
45. Participation CSW

*M. SCHNEIDER Sacha est désigné secrétaire de séance*

### **2025-38/9.1 Compte rendu de la réunion du 16 juillet 2025**

Le procès-verbal de la séance du 16 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **2025-39/1.4 Cimetière communal : extension des espaces cinéraires**

Le Maire rappelle que les communes sont seules compétentes pour créer et gérer les sites cinéraires conformément à l'article L2223-40 du CGCT

Il informe le Conseil Municipal qu'il n'y a plus d'espaces cinéraires disponibles au cimetière communal

Considérant l'évolution des besoins

Considérant le projet d'extension du columbarium avec aménagement paysager présenté aux membres du conseil municipal et l'avis de la commission "cimetière"

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- décide l'extension du columbarium et des espaces cinéraires (cavurnes)

- approuve le projet d'extension du columbarium avec aménagement paysager et évolutif de la marbrerie DECKER

- approuve le devis de la marbrerie DECKER sise à Diemeringen d'un montant de 22000,00 € HT soit 26400,00 € TTC comprenant l'aménagement paysager pour espaces cinéraires et la pose de 5 monuments cinéraires

- autorise le maire à signer le devis

Les tarifs des concessions de ces nouveaux espaces cinéraires seront fixés lors de la prochaine réunion.

## **2025-40/6.1 Sécurisation du village**

Considérant la délibération 2025-30 du 16 juillet 2025 relative à la sécurisation de la rue principale

Considérant l'objectif d'améliorer la sécurité des usagers

Considérant qu'au titre du pouvoir de police de la circulation, le Maire a la possibilité de modifier la limite réglementaire de vitesse en agglomération, fixée à 50 km/h par l'art. R 413-3 du code de la route

Après discussion et délibération, le conseil municipal *par 7 voix pour, 4 voix contre (pour le maintien de la limitation à 50 km/h) et 2 abstentions*, décide de généraliser

**- la zone 30 à l'ensemble de l'agglomération**

**- la priorité à droite**

Les mesures décrites ci-dessus seront prises par arrêté et les dispositions applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

## **2025-41/1.4 Remplacement du matériel informatique à l'école**

*Point reporté ---*

Demande de devis complémentaire.

## 2025-42/1.4 Aménagement d'un mur à côté de l'atelier municipal

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- décide la création d'un mur à côté de l'atelier municipal, le long de la rue des dahlias
- approuve le devis de l'entreprise Rauscher TP d'un montant de 7403,00 € HT soit 8143,30 € TTC
- autorise le maire à signer le bon de commande

Les crédits sont prévus au BP 2025 art. 2152, prog. 107

## 2025-43/1.4 Plateforme déchets verts : acquisition de blocs béton

--- *Point ajourné* ---

## 2025-44/7.10 Remboursement de factures

Le conseil municipal autorise le maire à rembourser la somme de 51,05 € avancée par M. EBY Claude, agent communal concernant les factures :

- MECAHYDRAU (joint hydraulique tracteur) d'un montant de 31,85 €
- SCHMIDT Frères (tube en fer) d'un montant de 19,20 €

## 2025-45/7.10 Participation CSW

--- point reporté ---

### Points évoqués :

- Journée de travail 8 novembre 2025
- rencontre jumelage
- cérémonie du 11 novembre 2025

Pour extrait conforme,  
Waldhambach, le 8 octobre 2025

Le secrétaire de séance :



Le Maire :

